

LES DIFFÉRENTS EMPLOYEURS DANS LE MORBIHAN.

Une fois agréé en qualité d'assistant(e) familial(e), vous pouvez poser votre candidature par courrier aux différents organismes accueillant des enfants à temps complet, pour devenir « famille d'accueil » de ces services. Au moment du recrutement, un contrat de travail sera établi.

Vous serez rémunéré par l'organisme employeur et ce dernier organisera la formation obligatoire.

LES EMPLOYEURS PRINCIPAUX

Le conseil départemental est le chef de file de la politique publique de protection de l'enfance sur le département. Cette politique vise à prendre en compte les besoins fondamentaux de l'enfant et à garantir une réponse adaptée à la singularité de chaque situation. Sa mission essentielle est de venir en aide aux enfants et à leur famille par des actions de prévention individuelle ou collective, de protection et de lutte contre la maltraitance lorsque ceux-ci sont confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger leur santé, leur sécurité, leur moralité. Le service de l'aide sociale à l'enfance met en œuvre la politique de protection de l'enfance en accompagnant les jeunes et leur famille à travers différentes mesures : aide éducative à domicile, soutien financier et matériel, mesures de prévention, mesures de placement...

Tous les enfants bénéficiant d'une mesure de placement judiciaire ou administratif sont donc confiés au service de l'aide sociale à l'enfance du département. En fonction des besoins repérés, celui-ci peut orienter les enfants soit au sein de familles d'accueil de son service, soit solliciter des services habilités (maison d'enfants, accueil familial spécialisé ...). Dans le cadre d'un placement en urgence le Centre Départemental de l'Enfance peut être sollicité.

Les principaux employeurs d'assistants familiaux dans le département du Morbihan sont :

- le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du département du Morbihan ;
- le Centre Départemental de l'Enfance (CDE) ;
- la Sauvegarde 56.

Vous trouverez dans les pages suivantes, une fiche spécifique pour chacun de ces employeurs. La procédure pour candidater est commune aux trois employeurs.

Les candidatures sont à adresser à :

Direction de l'Enfance et de la Famille
Pôle Ressources Administratives Enfance Famille
64 rue Anita Conti
56035 VANNES Cedex

Pour tous renseignements sur la procédure de recrutement, vous pouvez contacter le secrétariat au **02 97 54 57 32**.



LE SERVICE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE) DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

LES COORDONNÉES DE L'EMPLOYEUR

Département du Morbihan
Direction Générale des Intervention Sanitaires et Sociales
Service de placement familial
64 rue Anita Conti - 56000 Vannes
Tél. : **02 97 54 57 32**

PRÉSENTATION DE L'EMPLOYEUR

L'ASE est un service public qui accueille tous les enfants qui ont besoin d'être protégés, quelques soient leurs difficultés, fragilités, voire handicaps.

Environ 510 assistants familiaux participent aux missions de protection de l'enfance au sein du service et accueillent, au sein de leurs propres familles, des mineurs et des jeunes majeurs (0-21 ans) qui bénéficient de mesures de protection nécessitant une séparation d'avec leurs parents. Les assistants familiaux sont des agents contractuels de la fonction publique.

Le service de l'aide sociale à l'enfance est sous la responsabilité de 4 inspecteurs enfance répartis sur le territoire, secondés par des conseillers éducatifs enfance (responsables des équipes éducatives) et des coordinateurs en accueil familial (responsables des assistants familiaux).

Un assistant(e) familial(e) de l'ASE peut être amené à développer des collaborations de travail avec des équipes éducatives différentes, et basées sur différents secteurs géographiques.

PRÉSENTATION DU PROFIL DES ENFANTS CONFIÉS

L'ASE accueille des enfants dont le parcours est souvent jalonné de difficultés diverses et principalement de négligences lourdes voire de maltraitements graves. Les enfants confiés ont, pour beaucoup d'entre eux, des difficultés (familiales, sociales, relationnelles, comportementales, psychiques, etc.) qui demandent aux professionnels de s'adapter à leurs besoins, avec patience, bienveillance et tolérance. Ces difficultés sont plus ou moins importantes selon les traumatismes vécus et leurs incidences sur leur développement.

LES VALEURS PARTAGÉES

Les valeurs portées par l'institution sont basées sur certains fondamentaux tels que :

- L'intérêt supérieur de l'enfant ;
- Le respect de la place de la famille ;
- La cohérence et la stabilité des parcours des enfants.

L'engagement des professionnels est important pour participer à la mission de protection de l'enfance, et ce dans un service public qui peut accueillir tous les enfants quel que soit leurs âges, cultures ou origines. Leur intervention est portée par le respect des personnes dans leurs unicités et individualités, sans discrimination et avec bienveillance, sans jugement.

AVANTAGES ET CONTRAINTES

Travailler à son domicile : Ce travail nécessite une grande autonomie et une capacité à interpeller tant ses pairs que les équipes éducatives pour ne pas se sentir isolé. Il exige également beaucoup de disponibilité (de jour comme de nuit) et impose la réalisation de nombreux trajets pour les enfants accueillis.

Projet professionnel familial : Toute la famille est engagée dans le projet de famille d'accueil. Elle est parfois malmenée, parfois heureuse et enrichie de rencontres, parfois triste de se séparer d'un enfant, etc. C'est un travail qui nécessite de ne pas être dans l'émotivité.

Le travail en équipe : Les différents professionnels de l'ASE (éducateurs, psychologues) sont là pour accompagner l'enfant et sa famille, ainsi que les assistants familiaux dans leurs missions. C'est aussi un travail de collaboration avec l'ensemble des partenaires intervenants dans la situation de l'enfant.

La formation : Au-delà de la formation initiale (60 heures organisées par le service de l'ASE et 240 heures délivrées par un prestataire), de la formation continue est proposée tout au long de la carrière afin de développer des compétences et, des connaissances plus approfondies sur certains sujets.

Les groupes d'analyse de la pratique : Ils sont organisés une fois par mois afin de se retrouver entre assistants familiaux, partager ses expériences, développer son identité professionnelle. Ces groupes sont encadrés par des professionnels externes au département.

LES ATTENDUS DE L'ASE ET LE PROFIL SOUHAITÉ DES ASSISTANT(E)S FAMILIAUX

L'assistant(e) familial(e) accueille et intègre au sein de son foyer les enfants qui lui sont confiés. Il assure auprès d'eux une protection et un accompagnement éducatif dans le respect de ses besoins et de son histoire, à travers le partage de la vie quotidienne et familiale. Il lui apporte une sécurité physique, psychique et affective. Il l'accompagne dans son quotidien, sa scolarité, son suivi de santé, ses relations aux autres et familiales.

L'accueil d'un enfant à l'ASE peut être de courte, moyenne ou longue durée. Il peut se faire dans l'urgence, mais aussi avoir le temps d'être préparé. L'adaptabilité est un critère indispensable à l'exercice de la profession.

L'assistant(e) familial(e) doit être en mesure d'aider l'enfant à évoluer et grandir en fonction de ses difficultés, capacités et potentiels. Les actions menées s'intègrent au projet pour l'enfant défini par l'inspecteur enfance en lien avec les détenteurs de l'autorité parentale.

L'assistant(e) familial(e) doit avoir des capacités d'observation, d'écoute et d'analyse afin de répondre au mieux aux problématiques des enfants accueillis. Etre assistant(e) familial(e) c'est souvent permettre à l'enfant de reproduire des fonctionnements ou comportements inadaptés, et faire l'expérience nouvelle d'un adulte solide qui saura accueillir avec bien-traitance et sans violence les manifestations de son mal-être. Il s'agit pour l'assistant(e) familial(e) de faire preuve de maîtrise de soi, de consistance, de souplesse et d'autorité. Il s'agit aussi de pouvoir accompagner l'enfant tout au long de son accueil en l'intégrant pleinement à sa vie familiale, en suppléant les fonctions parentales tout en préservant la place de sa famille, avec qui l'assistant(e) familial(e) peut avoir des contacts réguliers. Cela implique nécessairement d'être en mesure de ne pas porter de jugement sur les parents et de rester neutre.

Le professionnel est intégré au sein d'une équipe éducative. Son rôle est de rendre compte de ses observations et actions, de participer à la réflexion autour du projet de l'enfant, et d'être force de proposition.

LE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE (CDE).

LES COORDONNÉES DE L'EMPLOYEUR

Centre Départemental de l'Enfance du Morbihan
6 rue Anita Conti
56000 Vannes
Tél. **02 97 47 96 00**
mail : contact@cde56.fr

PRÉSENTATION DE L'EMPLOYEUR

Le Centre Départemental de l'Enfance est un établissement public inscrit dans le dispositif de protection de l'enfance (article L.223-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Il a pour mission principale de répondre aux accueils d'urgence des enfants de 0 à 18 ans. Le CDE accueille de façon inconditionnelle l'ensemble des enfants, quel que soit leurs situations et besoins. Il répond à cette mission 365 jours par an, 24h sur 24 par les modalités suivantes :

- Accueil de type collectif : deux pavillons pour les 8-18 ans, un situé à Vannes, l'autre situé à Hennebont ;
- Accueil de type familial : 44 places pour les 0-18 ans réparties sur le secteur de Vannes et Lorient, 24 places au Service d'Accueil de la Petite Enfance (0-10 ans) et 20 places au Service d'Accueil Enfance-Adolescent (10-18 ans) auprès d'environ trente familles d'accueil ;
- Permanence départementale : le CDE répond aux demandes urgentes liées à la protection de l'enfance dans les horaires de fermeture des services de l'Aide Sociale à l'Enfance (mise à l'abri immédiate y compris de mineur en fugue d'autres départements, demandes urgentes des assistants familiaux employés par l'ASE, sollicitations gendarmerie, parquet, hôpitaux, Mineurs Non Accompagnés).

Le CDE dispose également de services de soutien à la parentalité (Courte Échelle, Centre Parental) et le travail avec les parents est central pour l'ensemble des services. Il collabore également avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) dans un service de soutien aux situations complexes (Cap Ado).

En 2020, le CDE a accueilli 160 mineurs en accueil collectif ou en famille d'accueil. La durée moyenne d'accueil était de 4 mois. Elle recouvre des situations variées, pouvant aller d'un accueil d'une semaine à plusieurs mois (4 à 12 mois).

Les principales missions de CDE dans le cadre de l'accueil d'urgence sont l'accueil, l'évaluation (observation de l'enfant, du parent et du lien), l'accompagnement et la définition de l'orientation la plus adaptée aux besoins et à la situation de l'enfant. Dans le cadre de ces missions, l'objectif est que l'orientation soit effective après 4 mois d'accueil.

PRÉSENTATION DES SERVICES D'ACCUEILS FAMILIAUX

Les familles d'accueil du CDE exercent soit :

- Au Pôle Urgence Petite Enfance (PUPE), Service d'Accueil Familial Petite Enfance (SAFAPE) : accueil des enfants de 0 à 10 ans et des bébés en vue d'adoption (de la naissance jusqu'à leur 2 à 3 mois) ;
- Au Pôle Urgence Enfance adolescence, Service d'Accueil Familial (SAF) : accueil d'enfants et adolescents de 8 à 18 ans en famille d'accueil.

Chaque pôle présente une division géographique est/ouest pour être en proximité du public accueilli et des assistants familiaux. L'assistant(e) familial(e) est intégré(e) dans une équipe pluridisciplinaire composée d'un chef de service, d'une psychologue, de deux éducateurs spécialisés (un éducateur de jeunes enfants (EJE), un éducateur spécialisé pour le PUPE). Ces professionnels constituent un « plateau technique » d'appui aux assistants familiaux.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

2 rue de Saint-Tropez - CS 82 400 - 56009 Vannes Cedex - Tél. 02 97 54 80 00 - www.morbihan.fr

PRÉSENTATION DU PROFIL DES ENFANTS CONFIES

Le Centre Départemental de l'Enfance est un établissement public qui accueille à la demande de l'ASE tous les enfants qui ont besoin d'être protégés, quelques soient leurs difficultés et fragilités. Les enfants confiés ont un parcours empreint de nombreuses difficultés (familiales, sociales, relationnelles, comportementales, psychiques, etc.). Ils ont souvent subi des traumatismes. Les professionnels doivent s'adapter à leurs besoins, avec patience, bienveillance et tolérance. Ces difficultés sont plus ou moins importantes selon les traumatismes vécus et leurs incidences sur le développement de l'enfant.

LES VALEURS PARTAGÉES

- Inconditionnalité de l'accueil ;
- Bienveillance et non-jugement ;
- Observation et sens de l'action éducative ;
- Engagement et continuité.

AVANTAGES ET CONTRAINTES

Le métier d'assistant(e) familial(e) en accueil d'urgence présente comme tous métiers des contraintes :

- l'absence de choix de l'enfant accueilli (accueil inconditionnel) ;
- une disponibilité 24h sur 24 (mobilisation rapide en cas d'accueil, si place disponible);
- des déplacements fréquents ;
- une forte charge émotionnelle selon les accueils réalisés.

mais aussi des atouts :

- un travail d'équipe ;
- un étayage pluridisciplinaire (psychologue, éducateurs spécialisés/éducateurs de jeunes enfants) ;
- des outils pour faciliter l'observation et le rendu-compte (le carnet d'observations de l'assistant(e) familial(e), les réunions régulières, les accompagnements auprès de l'enfant par les éducateurs, les échanges téléphoniques réguliers avec le plateau technique (a minima hebdomadaire), la base documentaire accessible en intranet, la formation continue (en interne et externe)...
- la participation à un groupe d'analyse des pratiques professionnelles (APP) permettant une prise de recul sur les situations rencontrées ;
- un soutien de proximité (équipe et astreinte interne au CDE) ;
- une diversité des accueils réalisés et de l'accompagnement à réaliser.

LES ATTENDUS DU CDE ET LE PROFIL SOUHAITÉ DES ASSISTANT(E)S FAMILIAUX.

Le postulant ainsi que sa famille doivent être particulièrement motivés par la notion d'accueil d'urgence et de primo-placement. Ils doivent percevoir combien ce moment singulier est déterminant pour l'accueil, l'apaisement et le quotidien de l'enfant et de l'adolescent et de son devenir.

Les compétences et savoir-être attendus de l'assistant(e) familial(e) sont : hospitalité, opiniâtreté, sens de l'observation, disponibilité, écoute, sens du travail en équipe, adaptabilité.

LA SAUVEGARDE 56.

LES COORDONNÉES DE L'EMPLOYEUR

Sauvegarde 56
Dispositif d'Accueil Familial
12 rue du Capitaine Jude
BP 40389 - 56009 VANNES CEDEX

PRÉSENTATION DE L'EMPLOYEUR

La Sauvegarde 56 est une association d'action sociale loi de 1901. Elle est financée sur fonds publics et compte 550 salariés. Ses offres de service sont regroupées en deux pôles, et huit dispositifs comme suit:

Les services et établissements du Pôle Protection de l'Enfance :	Les services et les établissements du Pôle Insertion Adultes Familles :
Le Dispositif d'Accueil Familial Le Dispositif d'Accueil d'Adolescents Le Dispositif de Milieu Ouvert Le Dispositif de Prévention Sociale	Le Dispositif SIAO Le Dispositif Habitat Insertion Santé Le Dispositif Asile Le Dispositif Insertion Socioprofessionnelle

PRÉSENTATION DES SERVICES D'ACCUEILS FAMILIAUX

Le dispositif de l'accueil familial de la Sauvegarde 56 propose une prise en charge individualisée à chaque enfant accueilli avec deux approches techniques et d'organisation qui se déterminent en fonction de la problématique, du projet, des moyens, du contexte :

- soit par le Service de Placement Familial Spécialisé (SPFS) qui peut accueillir 100 jeunes ;
- soit par le Service d'Accueil Familial d'Hébergement et d'intervention en Réseau (SAFHIR) qui peut accueillir 24 jeunes.

PRÉSENTATION DU PROFIL DES ENFANTS CONFIÉS

Le DAF assure une prise en charge des enfants en situation de handicap, présentant des troubles plus ou moins importants.

Les assistants familiaux du SPFS prennent en charge des jeunes souffrants de troubles de l'apprentissage pouvant relever du médico-social nécessitant une préparation à l'autonomie ou une prise en charge adulte spécialisée.

Les assistants familiaux du SAFHIR prennent en charge des enfants ayant des troubles du comportement lourds et complexes dans le cadre de problématiques multiples nécessitant un suivi très soutenu.

LES VALEURS PARTAGÉES

Les valeurs transverses de l'association sont décrites dans l'extrait du projet associatif ci-dessous :

« **Nous agissons auprès des personnes**, enfants, adultes et familles en difficultés, en situation de risque d'exclusion ou de marginalisation. La personne humaine est au cœur de notre intervention. Nous accompagnons chacun, **enfant, adulte ou famille**, à retrouver pleinement confiance dans sa place et sa responsabilité, dans le respect de son histoire.

Nous conduisons une mission d'intérêt général et d'utilité sociale en tant qu'association d'action sociale sur le territoire départemental. Nous sommes engagés dans un projet continu de changement social et de coopération avec tous les acteurs du département, autres associations, établissements et pouvoirs publics.

Nous soutenons la promotion des idées et des méthodes dans la politique de la famille, la protection de l'enfance et la lutte contre l'exclusion.

Nous sommes organisés en Pôles de compétences : protection de l'enfance (accueil familial, milieu ouvert, accueil multidimensionnel des jeunes, prévention spécialisée) et accompagnement des adultes et des familles (accueil, hébergement et insertion) où sont privilégiées des réponses diversifiées, adaptables et innovantes.

Nous accompagnons la professionnalisation par le développement des qualifications et des compétences. Nous favorisons la coopération, l'échange, la confrontation des idées et des méthodes. Nous contribuons à la formation initiale et continue des professionnels et nous soutenons l'évolution des métiers et des compétences.

Nous développons une culture de la responsabilité qui permet l'autonomie et la capacité de décision des acteurs, dans le cadre de délégations formalisées.

Nous sommes engagés dans la démarche qualité et d'amélioration continue des services. Nous répondons aux exigences des politiques sociales par la mise en œuvre de l'auto-évaluation.

Nous nous projetons dans une démarche prospective visant à améliorer les réponses aux usagers du département ».

AVANTAGES

- S'engager au sein d'une équipe pluridisciplinaire soutenante et solidaire ;
- Bénéficier d'un soutien technique conséquent dans le but d'appréhender la complexité des problématiques rencontrées ;
- Bénéficier d'une formation qualifiante (Diplôme d'État d'Assistant(e) familial(e)), d'analyse de la pratique, d'un plan de formations spécifiques ;
- Avoir la possibilité de s'appuyer sur une astreinte 24/24 pour les moments difficiles.

LES ATTENDUS DE LA SAUVEGARDE 56 ET LE PROFIL SOUHAITÉ DES ASSISTANT(E)S FAMILIAUX

Un(e) assistant(e) familial(e) recruté(e) par la Sauvegarde 56 doit être bienveillant, ferme, intéressé par les champs du handicap et de la psychiatrie, ouvert à la différence et tolérant, être compétent dans la gestion de crise, de la violence et du handicap. L'assistant(e) familial(e) doit aussi accepter d'effectuer des formations complexes (connaissances des troubles psychiatriques, développement de l'enfant. ..), prodiguées en interne ou en externe.

Son travail s'inscrit au sein d'une équipe pluridisciplinaire (éducateurs, psychologues, autres assistants familiaux, chef de service). Cette collaboration professionnelle constitue un plateau technique conséquent au service de l'enfant accueilli. L'assistant(e) familial(e) travaille également en étroite relation avec les autres assistants familiaux.

Les assistants familiaux peuvent être amenés à rencontrer des parents, dans une démarche de reconnaissance de leurs droits et de leurs compétences, et dans le but de rassurer l'enfant dans le contexte de la mesure de protection.